

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° I-1476

présenté par  
Mme Brulebois

-----

### ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.